



remboursement assurance suite à un vol dans un box fermé

Par **Chipsy77**, le **08/12/2024** à **18:37**

Bonjour,

Ma mère est titulaire d'un contrat d'assurance pour sa résidence principale mentionnant **une dépendance assurée de 10 m2** (sans plus de précisions). Il s'agit d'un box fermé dans un immeuble privé dans lequel son véhicule est garé.

La porte a été forcée et une fenêtre de la voiture brisée. Le contenu du coffre (qui n'était pas apparent) a été volé.

L'assurance dit qu'elle remboursera la porte, mais pas le matériel volé à l'intérieur de la voiture. Il est précisé sur le contrat que les 10 m2 sont assurés.

L'assurance est-elle en droit de refuser le remboursement du matériel volé ?

D'avance merci beaucoup pour votre éclairage !

Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **08/12/2024** à **20:23**

bonjour,

En principe, vous ne serez pas indemnisé des objets volés qui se trouvaient à l'intérieur du véhicule.

Pour être indemnisé, il faut que vous ayez souscrit une garantie spéciale contre le vol d'objets à l'intérieur du véhicule, en particulier s'il s'agit d'un vol à la roulotte ou vol à la portière.

Vous serez alors remboursé de la valeur des objets volés, vétusté déduite, si une effraction est constatée, et sous certaines conditions (véhicule garé dans un lieu clos la nuit, par exemple).

Les objets de valeur seront couverts si les dispositions de votre contrat le prévoient.

Vérifiez votre contrat pour connaître les conditions qui vous sont applicables.

source: [vol d'objets dans véhicule](#)

salutations

Par **Chipsy77**, le **08/12/2024** à **20:36**

Merci infiniment Amajuris pour votre réponse rapide.

Une question : le contrat dont je parle est celui de l'assurance habitation qui comporte une dépendance et non le contrat d'assurance auto. Votre réponse est-elle valable pour ce cas également ?

Par **chaber**, le **09/12/2024** à **07:48**

Bonjour

Comme l'a bien précisé Amajuris il faut différencier l'assurance habitation et l'assurance automobile obligatoire même dans un garage

L'assureur habitation a rempli son rôle en intervenant pour la porte du garage

L'assureur automobile peut intervenir éventuellement pour la glace cassée selon votre contrat auto

Par **Chipsy77**, le **09/12/2024** à **11:52**

Merci beaucoup pour ces précisions supplémentaires !

Bonne journée à vous